Pour le Cultivateur

L'Agriculture est la plus grande source de richesse de notre pays.

Augmenter la production agricole, c'est contribuer au développement du Canada.

CLAIRAGE ARTIFICIEL AU POULAILLER

L'éclairage artificiel au poulailler en vue d'activer la ponte, pendant les jours écourtés de l'automne de l'hiver et de la première partie du printemps, prouve de plus en plus son efficacité. Nous en avons un nouveau témoignage dans le "Providence Journal", qui, dans un article élaboré, rapporte les grands succès obtenus par un jeune compatriote franco-américain, Fred-L. Bélanger, de Stratford, Conn. Cet aviculteur pratique ne compte pas pour un professionnel, car il est machiniste de son métier, ni pour un spécialiste, quoiqu'il soit en bonne voie de le devenir et cependant les merveilleux résultats qu'il obtient de son élevage de volailles le classent bien au-dessus des innombrables amateurs qui savent tirer à leurs heures de jour, après la quotidienne corvée, de forts appréciables profits de l'industrie avicole. C'est que, à l'exemple de ceux qui sont réellement maîtres de cette industrie et visent droit au but, c'est-à-dire au succès, M. Bélanger ne néglige aucun moyen de s'instruire et de se perfectionner, contrairement à tant d'éleveurs qui croient aveuglement en savoir assez pour diriger une basse-cour.

M. Bélanger débuta modestement, comme il convient dans toute exploitation, pour ne pas courir les risques d'une déception. Disposant de quelques heures, matin et soir, il se dit qu'il pourrait en tirer avantage en se livrant à l'élevage de la volaille, mais d'une façon méthodique et rationnelle. Aussi commença-t-il par étudier les bulletins avisés de l'école d'agriculture de Guelph et par mettre résolument en pratique les enseignements qu'il y puisa. Constatant que ses poules, jadis peu nombreuses, diminuaient de ponte au fur et à mesure que les jours devenaient moins longs à l'automne, parce que les volailles couchaient avec le soleil de bonne heure l'après-midi pour ne commencer leur journée que tard le lendemain, et voyant qu'à Storrs on profitait grâce à l'éclairage électrique du poulailler, réussit à tenir les volailles en pleine activité et production comme en été, il appliqua à sa petite ferme avicole les mêmes principes avec les plus heureux résultats.

Rien d'extraordinaire en cela dira-t-on, mais combien d'aviculteurs, amateurs ou professionnels, combien de cultivateurs surtout voudront se ranger au même avis, prolonger artificiellement le jour du poulailler, de l'automne au printemps, et soigner rationnellement les pondeuses afin de leur permettre de produire autant d'oeufs qu'en peut-il? C'est observera-t-on, se donner beaucoup trop de peine, s'imposer trop de travail, escompter, trop de risques pour tenter l'expérience. Cependant l'expérience en vaut la peine et ne laisse pas de provoquer une légitime convoitise quand l'on voit que M. Bélanger, avec un troupeau sélectionné de 75 poules, vendit en septembre dernier pour $525 d'oeufs; en octobre pour $375; en novembre, pour $264; et en décembre, pour $306, soit $1 la douzaine.

Que d'aviculteurs pourraient en faire autant en éclairant à l'électricité ou par d'autres moyens leurs poulaillers, à partir du soleil couchant jusqu'à 8 heures, le soir et de 5 heures du matin jusqu'au lever du soleil.

Nous passerons rapidement sur les méthodes d'entretien et de rationnement adoptées par M. Bélanger; elles sont les mêmes partout et s'imposent dans tous les cas où l'on veut faire d'une basse-cour une entreprise payante. L'hygiène doit en premier lieu présider au poulailler—hygiène du bâtiment, de l'alimentation ou des matières liquides et diverses données comme boisson et dans les rations. Le lait écrémé entre pour beaucoup dans le régime alimentaire des volailles. M. Bélanger, si bien qu'il en achète en moyenne 70 gallons par semaine et qu'il en fait entrer copieusement dans la diète des poules, comme étant, à son avis, une nécessité essentielle au succès de son élevage. Inutile de dire que la vermine n'est pas tolérée dans son poulaillier et que les sujets malades sont l'objet des soins les plus attentifs. Il va sans dire que la prolongation artificielle du jour au poulailler nécessite des rations supplémentaires distribuées dans la litière afin de maintenir les pondeuses en activité et de favoriser ainsi leur aptitude à la ponte.

L'exemple de cet aviculteur entreprenant est si suggestif que nous croyons superflu de le citer plus amplement en modèle aux amateurs, aux professionnels et aux cultivateurs.

LE TREFLE ROUGE

La récolte de graine de trèfle rouge a manqué entièrement ou presque entièrement la saison dernière dans bien des districts qui produisent habituellement cette graine. Ce manque de récolte entraîne toujours un grand danger pour les cultivateurs canadiens, spécialement dans ces parties du pays où la rigueur de l'hiver éclaircit parfois la densité de la récolte de trèfle rouge.

Ce danger, c'est que, en raison du manque de la récolte au pays, on sera peut-être porté à employer de la graine de trèfle rouge importée, venant de districts où il se produit des espèces qui ne sont pas rustiques dans nos conditions. Lorsque la graine de trèfle rouge produite au pays ne se trouve pas en quantité suffisante sur le continent américain, il s'importe toujours une grande quantité de graine venant de l'étranger. Cette graine vient de France ou d'Italie et c'est cela qui en fait le danger, au moins en partie.

Depuis bien des années les fermes expérimentales fédérales font l'essai de la graine de trèfle rouge produite au pays et à l'étranger pour en reconnaître la rustricité relative. Sans une seule exception, les trèfles français et italiens ont en grande partie succombé à l'hiver dans la plupart des conditions; de même, la graine venant d'Angleterre et celle qui venait de la partie sud de la région à trèfle rouge des Etats-Unis, se sont montrées moins rustiques que la graine cultivée au Canada.

Quant à la graine venant de la Suède et des Etats du nord, elle a soutenu avantageusement la comparaison avec la nôtre.

Comme il est bien difficile de se renseigner exactement sur l'origine de la graine de trèfle rouge importée, nous conseillons aux cultivateurs canadiens de se procurer, autant que possible, de la graine cultivée dans leur localité, à condition que cette graine ne contienne pas trop de semence de mauvaises herbes. Il vaudrait même beaucoup mieux semer une plus forte quantité de graine locale, dont la faculté germinative s'est quelque peu détériorée, que de courir un risque en se servant de trèfles importés dont l'origine n'est pas connue.

Agrostographe du Dominion.

LE MARCHE D'OTTAWA

Les prix du marché n'ont pas varié, hier matin. Le porc léger valait 14 cents la livre; le boeuf, partie du devant et de la carcasse, 5 et 7 cents la livre; la partie de l'arrière, 7 et 10 cents la livre.

Le beurre se vendait 35 et 38 cents la livre; les oeufs, 65 et 75 cents la douzaine. Les fèves et les pois 15 cents la pinte; les oignons, 20 cents le gallon; les carottes, les betteraves, et les patates, 15 cents le gallon. Le poireau se débitait à 25 cents le paquet.

PRODUITS DE LA FERME	
Beurre, en seau	35 à 40c
Beurre, en carré	40 à 43c
Beurre, en boulette	43 à 45c
Crème, la pinte	50 à 55c
Oeufs, premiers	60 à 65c
Oeufs, frais	65 à 70c
GRAIN	
Barley	75 à 80c
Foin, nouveau, la tonne	$14 à $15
Avoine, le minot	55 à 60c
Pois	$2.25 à $2.75
Paille	$7.00 à $8.00
VIANDES	
Boeuf, devant	7 à 8c
Boeuf, arrière	9 à 13c
Boeuf, à la carcasse	6 à 9c
Poulets, du printemps, la paire	$1.50 à $3.00
Poulets, la livre	24 à 28c
Canards, la livre	20 à 22c
Poules, la livre	18 à 20c
Oies, la livre	18 à 20c
Agneau, arrière	$1.65 à $2.35
Agneau, devant	$1.25 à $2.00
Agneau, carcasse	19 à 20c
Porc, léger	14 à 15c
Porc, pesant	7c à 10c
Dindes, la livre	38c à 40c
Veau, devant	5c
Veau, arrière	12 à 16c
Veau, carcasse	8 à 12c
FRUITS	
Pommes, au minot	70c à $1.25
" au panier	40c à 75c
" au gallon	25c à 35c
Ananes, la douzaine	30 à 35c
Citron	5 à 10c
Athacas, la pinte	18 à 20c
Pamplemousse, trois pour	25c
Raisins, vert et bleu, la lb	15c
Raisins, la panier	35 à 50c
Oranges, grosses, la douz.	40 à 60c
Oranges, petites, la douz.	20 à 30c
Prunes, la douz	15c
Pêches, la douzaine	35 à 40c
Poires, la douz	25 à 30c
LEGUMES	
Patates, le gallon	20c
Patates, la poche	90c à $1.00
Piments	5c
Betteraves, la douz	25c
Choux	10 à 12c
Carottes, le gallon	15c
Concombres, la douz	25 à 30c
Céleri, le paquet	20 à 25c

1923-1924

La Banque Provinciale du Canada

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900.

SIEGE CENTRAL : 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL, CANADA.

CAPITAL AUTORISE: $5,000,000.00
CAPITAL PAYE ET SURPLUS: $4,500,000.00 (au 29 novembre 1924)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'Honorable sir Hormisdas LAPORTE, C.P., ex-maire de Montréal; président "Laporte, Martin Limitée"; président "Société d'Administration Générale"; vice-président "Crédit Foncier Franco-Canadien".

Vice-Président: M. W.-F. CARSLEY, Montréal.

Vice-président: M. Tancrède BIENVENUE, administrateur "Lake of the Woods Milling Co."; administrateur "Crédit Foncier Franco-Canadien"; administrateur local "Guardian Assurance Co. Ltd."

Monsieur G.-M. BOSWORTH, président "Canadian Pacific Steamships, Limited".

L'Honorable Némèse GARNEAU, C.L., Québec, président "Les Prévoyants du Canada".

Monsieur Emilien DAOUST, président "Librairie Beauchemin Limitée"; président "Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal"; commissaire du Port de Montréal.

Monsieur S.-J.-B. ROLLAND, président "Compagnie de Papier Rolland Limitée".

BUREAU DE CONTROLE POUR LE DEPARTEMENT D'EPARGNE
(Commissaires-censeurs)

Président: L'Honorable N. PERODEAU, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Vice-Président: L'Honorable E.-L. PATENAUDE, C.P., M.P.P., administrateur de l'Université de Montréal; administrateur "Alliance Nationale".

L'Honorable Paul TOURIGNY, conseiller législatif, membre du Conseil d'Agriculture de la province de Québec; président "Victoria Clothing Limited".

DIRECTION

Directeur général: TANCREDE BIENVENU
C.-A .ROY, ass.-directeur général. L.-F. PHILIE, ass.-directeur gén.
J.-A. TURCOT, secrétaire.
J.-E. ST-ANDRE, inspecteur-en-chef pro-temp.

AUDITEURS REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES

M. J.-A. LARUE, C.A., L.I.C., Québec.
M. L.-E. POTVIN, C.A., L.I.C., Montréal.

RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 4me JOUR DE FEVRIER DE L'AN MIL NEUF CENT VINGT-CINQ.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport et de soumettre à votre approbation, le bilan et le compte de profits et pertes de notre vingt-quatrième exercice, arrêtés au 30 novembre 1924.

Au cours de l'exercice écoulé, nos opérations de banque proprement dites ont pris une extension relativement considérable, et vous en trouverez la manifestation dans plusieurs chapitres de notre bilan général. La majeure partie de l'année fiscale a souffert de l'incertitude politique, économique et financière qui planait sur les affaires d'Europe et les Etats-Unis d'Amérique; mais il convient de signaler que durant les derniers mois, surtout depuis l'élection présidentielle aux Etats-Unis, et aussi à la suite de l'espoir qu'a fait naître une solution prochaine des problèmes européens, nous avons constaté un mouvement de reprise dans les affaires dont il est impossible maintenant de prévoir l'étendue et la durée.

La situation agricole, qui est la base de la vie économique de notre pays; a été généralement satisfaisante, quoique les récoltes aient été moins considérables qu'en 1923; cependant, d'après les statistiques du gouvernement provincial, la récolte dans la province de Québec tout spécialement a été la meilleure depuis vingt ans, à raison des prix plus élevés. Ce résultat important n'est que pour l'ensemble, car dans certaines parties de la province, un grand nombre de fermiers ont eu des petites récoltes, et ce, pour diverses causes.

Il est toutefois nécessaire de noter que toutes les classes de notre population se sont créé depuis quelques années des obligations sociales coûteuses; espérons qu'un retour général aux habitudes d'économie d'autrefois hâtera et aidera le retour de l'état normal des affaires.

Le bilan que nous vous présentons a été établi suivant notre méthode habituelle, c'est-à-dire avec soin et prévoyance dans les évaluations; aussi, messieurs les auditeurs, nommés conformément à la loi des Banques, lors de votre dernière assemblée, ont fait un examen minutieux de l'actif et du passif de la Banque et leur certificat apparaissant au bilan atteste de leur entière satisfaction.

L'actif global de votre banque s'élevait au 30 novembre dernier au chiffre d'au-delà de quarante millions de dollars ($40,646,562). De ce montant, une somme de $20,940,100 représente des disponibilités immédiates, soit au-delà de $7,126,257 en caisse et en banque; $7,855,000 en obligations des gouvernements, corporations municipales, scolaires et autres; aussi $5,958,683 de prêts remboursables à demande et garantis par nantissement de titres. En un mot, l'actif liquide représente près de 60 pour cent sur le montant du au public, dépôts, etc., s'élevant à la somme de $36,064,765. En effet, durant tout l'exercice écoulé, notre actif liquide a été maintenu à un pourcentage très élevé par rapport aux obligations ou dépôts dus au public; cette mesure de prévoyance qui a toujours été observée ici, constitue le premier devoir des banques de dépôts, lesquelles doivent être constamment prêtes à toutes les éventualités.

Nous avons aussi constaté avec plaisir que durant l'année fiscale écoulée le nombre de nos déposants s'est considérablement accru, aussi nos dépôts accusent-ils sur les chiffres de l'exercice précédent une augmentation de la somme importante d'au-delà de $3,100,000, à la clôture de nos livres au 30 novembre dernier.

Considérant l'état troublé des affaires bancaires durant l'année écoulée, nous nous réjouissons à bon droit de cette augmentation notable dans nos dépôts, qui démontre sans équivoque la grande confiance que votre banque inspire au public.

Tel qu'annoncé dans notre dernier rapport, à raison de la disparition de la Banque Nationale, et pour satisfaire les besoins du commerce, nous avons dû ouvrir un certain nombre de succursales dans les principales villes et principaux villages de cette province qui étaient antécédemment desservis par les deux autres banques canadiennes-françaises.

Le nombre de nos succursales régulières est maintenant de 131, toutes établies dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.

Nous avons à nous féliciter une fois de plus du fidèle attachement de nos actionnaires: la division du capital de l'institution ($3,000,000) entre un nombre de plus en plus considérable d'actionnaires (2,208) et l'excellent classement qui en résulte, attendu qu'ils sont généralement groupés dans les localités où une succursale de cette banque est établie, sont pour l'institution un élément de force que nous sommes fiers de constater. Aussi, la plupart de nos actionnaires nous réitèrent-ils leurs demandes d'obtenir de nouvelles actions et l'augmentation dans nos affaires justifiera bientôt, nous l'espérons, une nouvelle émission de capital de $2,000,000, portant ce dernier au chiffre déjà autorisé de $5,000,000.

Nous croyons utile, même nécessaire, de vous faire part que le montant global des taxes payées aux diverses administrations fédérale, provinciales et municipales, au cours de l'année écoulée, s'élève à la somme considérable de $95,634.42, représentant près de $8,000 pour chaque mois d'opérations. Néanmoins, l'exercice clos a laissé un bénéfice net de $403,330.01, après déduction faite des amortissements jugés nécessaires et de tous frais d'administration; ce chiffre représente un pourcentage de 13.46 pour cent sur le capital versé de la Banque, soit $3,000,000.

En raison des temps difficiles que le pays traverse depuis quelques années, la direction a toujours recherché pour nos transactions commerciales, en autant qu'il était possible de le faire, la sécurité plutôt que le volume et le profit.

Nous devons vous faire remarquer ici, qu'il est d'habitude pour cette institution d'amortir entièrement chaque année les frais de premier établissement de nos nouvelles succursales; vous remarquerez à ce sujet l'appropriation d'une somme considérable dans le compte de "Profits et Pertes" pour le maintien de ces nouveaux bureaux. Vos administrateurs ont cru devoir adopter cette politique conservatrice, et ils espèrent pouvoir la continuer dans l'avenir, pour le plus grand bien de l'institution.

Notre "Caisse de pension du personnel" actuellement en formation s'élève déjà à la somme relativement importante de $167,592 et ces fonds ont été placés suivant les prescriptions de la nouvelle loi des Banques. Encore cette année, vos administrateurs ont bien voulu voter une somme de $10,000 pour aider, à la fondation de cette "Caisse de retraite", laquelle sera, nous croyons, un lien puissant entre le personnel et l'institution, attendu que jusqu'à ce jour, messieurs les administrateurs n'ont pas cru devoir faire aucune charge à ce sujet aux officiers et employés; nous avons confiance que ce bon procédé est hautement apprécié du personnel, qui comprend certainement les sacrifices que vous voulez bien vous imposer en leur faveur.

Le bureau central et toutes les succursales ont été visités par des inspecteurs et des officiers compétents.

Messieurs les commissaires-censeurs élus lors de la dernière assemblée générale, ont apporté les soins habituels les plus dévoués aux intérêts de votre institution. Leurs travaux mensuels prescrits par les règlements de la Banque ont été régulièrement accomplis, et le rapport qui vous sera présenté dans cette assemblée en fait foi.

Votre institution a été cruellement frappée depuis notre dernière réunion, par la perte de Monsieur J.-Auguste Richard, l'un de nos commissaires-censeurs. Son expérience des affaires et sa parfaite honorabilité étaient connues de tous, et nous sommes sûrs que vous partagez nos regrets.

L'honorable Paul Tourigny, conseiller législatif, ancien marchand et industriel de Victoriaville, P.Q., et aussi actionnaire important de cette banque, a été nommé pour remplir le siège laissé vacant; votre institution aura donc désormais l'avantage de bénéficier de la compétence de ce nouveau collègue, tout spécialement bien connu dans les Cantons de l'Est, où la banque possède un grand nombre de succursales.

Il nous reste l'agréable devoir de vous demander de vous joindre à nous pour remercier le personnel tout entier des bons services rendus à la banque durant l'année fiscale écoulée. Tous ont voulu, nous n'en doutons pas, reconnaître par l'accomplissement de leurs devoirs respectifs, les efforts constants faits par le conseil d'administration pour améliorer leur sort et prévoir à leur bien-être durant leurs vieux jours, par la création du fonds de pension déjà mentionné dans le présent rapport.

Vous aurez à procéder à l'élection de nouveaux administrateurs et de nouveaux commissaires-censeurs pour l'année courante; tous sont rééligibles.

En vertu de la nouvelle loi des Banques, nous sommes tenus de changer cette année l'un de nos auditeurs. Pour remplacer monsieur Alexandre Desmarteaux, sortant de charge, et dont nous nous plaisons à reconnaître ici les services rendus à l'institution, nous croyons devoir vous recommander l'élection de M. L.-E. Potvin, C.A., L.I.C., lequel pourra continuer pendant deux ans cet important travail d'audition en collaboration avec notre autre auditeur, M. J. A. Larue, de la maison bien connue LaRue et Trudel, comptable licencié de la cité de Québec.

(Signé): H. LAPORTE,
Président.

(Signé): Tancrède BIENVENU,
Vice-président et directeur général.

Rapport de Messieurs les Commissaires-censeurs

Présenté à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le mercredi, 4 février 1925.

Messieurs,

Nous venons, en notre qualité de commissaires-censeurs, vous présenter le rapport de nos travaux durant l'année fiscale de votre institution terminée le 30 novembre dernier.

Nous avons tenu nos assemblées mensuelles très régulièrement, et à chacune d'elles, tous les documents et pièces justificatives nécessaires à l'exercice de notre mandat, nous ont été fournis; après vérification, nous avons pu constater que les valeurs, telles que bons municipaux et autres, ajoutées aux argents en caisse et en Banque s'élevaient en tout temps à au-delà de la somme prescrite par vos règlements, pour répondre aux exigences possibles des déposants.

Le progrès rapide et constant qu'a fait votre institution depuis sa fondation, et la proportion très élevée de son actif, considéré d'une réalisation facile, démontre qu'elle est administrée avec zèle et prudence. Aussi, cette brillante situation doit nous en sommes convaincus, compenser les grands sacrifices que se sont imposés ses fondateurs.

Nous ne pouvons, en terminant, que nous associer aux très vifs regrets qu'a laissés à tous la mort de Monsieur J.-Auguste Richard, l'un de nos collègues.

Pour les commissaires-censeurs,
(Signé): N. PERODEAU, président.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
COMPTE DES PROFITS ET PERTES
29 novembre 1924

CREDIT		
Balance au crédit du compte "Profits et Pertes", le 30 novembre 1923	$ 26,041.71	
Profits de l'exercice finissant le 29 novembre 1924, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, réserve pour intérêts perçus sur billets non échus ($87,567.42) et provision pour pertes et dettes douteuses	403,330.01	
		$ 429,371.72
DEBIT		
Répartis comme suit:		
Dividende trimestriel au taux de 9 p.c. l'an sur le capital versé, comme suit:		
Payé le 1 mars 1924	$67,500.00	
Payé le 2 juin 1924	67,500.00	
Payé le 2 septembre 1924	67,500.00	
Payé le 1 décembre 1924	67,500.00	
	270,000.00	
Taxe fédérale sur le papier-monnaie (circulation de cette Banque) et provision pour impôt sur le revenu	51,330.58	
Amortissement complet des frais d'installation et de maintien des nouvelles succursales et réduction sur compte d'ameublement	75,302.36	
Porté à "Fonds de Pension"	10,000.00	
	$406,633.44	
Balance au crédit du compte "Profits et Pertes"	22,738.28	
		$ 429,371.72
FONDS DE RESERVE :		
Balance au crédit le 29 novembre 1924		$ 1,500,000.00
Réserve pour l'organisation d'un fonds de pension pour les officiers et employés:		
Placements faits d'après les prescriptions de la loi		$ 167,592.50

RAPPORT GENERAL DE LA BANQUE AU 29 NOVEMBRE 1924

PASSIF	
Dépôts ne portant pas intérêt	$ 5,081,843.51
Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt accumulé jusqu'à date	27,269,813.37
Balance due au gouvernement fédéral	75,188.90
Balances dues aux gouvernements provinciaux	133,965.94
Balances dues aux banques et correspondants dans le Royaume-Uni et à l'étranger	162.23
	$32,560,974.05
Billets de la Banque en circulation	3,432,753.00
Dividendes déclarés et non encore réclamés	3,538.19
Dividende déclaré et payable le premier décembre 1924	67,500.00
Total des obligations au public	$36,064,765.24
Capital versé	3,000,000.00
Fonds de réserve	1,500,000.00
Balance au compte de "Profits et Pertes"	22,738.28
	$40,587,503.52
Obligations non comprises dans les item précédents	59,059.44
	$40,646,562.96
ACTIF	
Espèces monnayées	$ 170,810.16
Billets du Dominion	1,570,354.00
Dépôt aux réserves centrales d'or	350,000.00
Billets d'autres banques	534,498.00
Numéraire des Etats-Unis et autre numéraire étranger	38,717.25
Chèques sur d'autres banques	1,708,569.03
Balances dues par d'autres banques en Canada	2,309,270.91
Balances dues par des banques et des correspondants de banques d'ailleurs qu'au Canada	444,037.72
	$ 7,126,257.07
Obligations du gouvernement de la Puissance du Canada et des provinces, ne dépassant pas la valeur marchande	4,622,493.34
Valeurs municipales canadiennes et britanniques, étrangères et coloniales autres que les valeurs publiques canadiennes, ne dépassant pas la valeur marchande	1,233,844.41
Obligations de chemins de fer, débentures et actions, n'excédant pas le prix du marché	1,998,882.61
Prêts à demande et à courte échéance (ne dépassant pas trente jours) au Canada, sur actions, débentures, obligations et autres titres d'une valeur marchande qui suffit à les couvrir	5,958,683.45
Grand total	$20,949,160.88
Prêts à terme aux corporations municipales et scolaires	$ 1,708,538.50
Prêts courants et escompte au Canada, après avoir pourvu pleinement pour créances mauvaises ou douteuses	15,828,496.15
	$17,537,034.65
Déduction pour intérêts perçus à l'avance sur lesdits effets	87,567.42
	$17,449,467.28
Dépôt fait au gouvernement fédéral en garantie des billets de la Banque en circulation	133,750.00
Prêts non en cours, déduction faite des pertes prévues	178,950.52
Immeubles autres que les bureaux de la Banque	141,463.56
Immeubles et meubles appartenant à la Banque, au prix coûtant, déduction faite des amortissements	1,499,220.22
Créances hypothécaires sur immeubles vendus par la Banque	76,102.99
Autre actif non compris dans les item qui précèdent	202,447.56
	$40,646,562.96

Vérifié et trouvé exact:
(Signé) J.-R. CHOQUET, Comptable-en-chef

Pour le Conseil d'administration:
(Signé) H. LAPORTE, président.
(Signé) TANCREDE BIENVENU,
Vice-Président et Directeur Général.

CERTIFICAT DES AUDITEURS NOMMES PAR LES ACTIONNAIRES

Aux Actionnaires de LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA,

Nous avons comparé le bilan ci-dessus avec les listes du bureau-chef et les rapports certifiés reçus des différentes succursales. Nous avons vérifié les valeurs détenues au bureau-chef, représentant les placements de la Banque, et garantissant les prêts. Tous les renseignements et explications que nous avons requis nous ont été donnés.

Nous sommes d'opinion que les opérations de la Banque qui sont venus à notre connaissance relèvent des pouvoirs de la Banque et que l'état ci-haut est bien rédigé de façon à donner un aperçu vrai et exact de la situation de la Banque à l'heure actuelle, après provision pour pertes et créances douteuses, ainsi que l'indiquent les livres de la Banque.

(Signé) J.-A. LARUE, C.A.,
de LaRue & Trudel, Québec.
(Signé) ALEXANDRE DESMARTEAU, L.I.C.
Montréal.

Montréal, le 20 décembre 1924.

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau des Commissaires-censeurs ont tous été réélus à l'unanimité.

A une assemblée du Conseil d'administration de la Banque, tenue après l'assemblée des actionnaires, l'honorable sir Hormisdas Laporte fut élu président, et MM. W.-F. Carsley et Tancrède Bienvenu, tous deux vice-présidents.

A une assemblée du bureau des Commissaires-censeurs, laquelle a eu lieu immédiatement après l'assemblée des actionnaires, Son Honneur l'honorable N. Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, a été élu président, et l'honorable E.-L. Patenaude, vice-président de ce bureau de contrôle pour le département d'épargne.

Direction des Navires au Gyroscope

Le timonier n'a plus qu'à surveiller le fonctionnement de l'appareil de direction au gyroscope.

"L'HOMME à la barre!" Voici une expression familière qui rappelle nos lectures de jeunesse et qui évoque chez nous le souvenir des aventureuses pérégrinations maritimes des navigateurs d'autrefois. Qui ne se souvient avoir lu les palpitantes descriptions de ces affreuses tempêtes essuyées par les anciens voiliers partis à la recherche de terres nouvelles, ou lancés dans quelque aventure de commerce ou de pêche? On s'imaginait alors voir le timonier, les mains crispées sur la roue, observant de ses yeux inquiets, tantôt la boussole, tantôt la mer déchaînée, pendant que le vent, soufflant avec furie, emportait des lambeaux de voiles ou brisait les mâts du navire ballotté par les vagues immenses. Le salut de l'équipage était alors entre les mains de l'homme à la barre, dont la moindre erreur pouvait consommer le désastre.

Celui-ci prenait vite pour nous figure de héros, et nous avons gardé de sa fonction une sorte de religieux respect, dont on se rend compte même aujourd'hui, lorsqu'il nous arrive de faire un voyage sur l'eau et de monter sur la passerelle du capitaine.

Mais est-ce que la science, qui jusqu'ici, malgré tous les développements et les améliorations apportés à la navigation, n'avait pu remplacer le timonier, va bientôt faire disparaître ce personnage légendaire? On pourrait le croire à la suite des fructueux essais de direction par gyroscope faits au cours de la dernière saison à bord de l'"Empress of France", lesquels d'ailleurs, ont amené l'installation permanente du "gyro-pilote" sur ce luxueux paquebot du Pacifique Canadien.

Cette ingénieuse invention n'est pas nouvelle. Depuis déjà quelques années, on s'en servait pour conduire les torpilles lancées contre les navires ennemis. Son application aux fins plus pacifiques de la direction sûre et rapide des paquebots, est seule de date plutôt récente. C'est dans cette sphère, croyons-nous, qu'elle est appelée à rendre les plus grands services.

Le capitaine, après avoir décidé de la route que doit suivre son navire, transmet ses ordres à l'officier de veille. Celui-ci place alors le "gyro-pilote" sur le cours indiqué et l'appareil s'acquitte ensuite avec la plus scrupuleuse exactitude de la tâche de conduire le navire à destination. Il ne reste plus au timonier qu'à surveiller le fonctionnement du pilote mécanique.

La Compagnie du Pacifique Canadien a été l'une des premières à installer le "gyro-pilote" sur ses navires, et l'"Empress of France", à son premier voyage de la saison, en juin 1924, fut le premier paquebot à remonter le St-Laurent muni de cet appareil. Ce superbe navire, qui vient de partir de New-York pour une croisière de 130 jours autour du monde, sera dirigé dans sa longue randonnée, au moyen du "gyro-pilote"

TEL. RIDEAU 4267.

THE

Jodouin - MacDonald

COMPANY

Le Foyer des Bons

TABACS

Spéciaux pour épiceries, Biscuits, Bonbons, Balais, Cigares et Cigarettes, Tabacs Canadiens en feuilles, torquettes ou rôles.—Parfums, Nouveautés, etc., etc.

311 Rue Rideau, Ottawa Ont.

VOS IMPRESSIONS

SI VOUS recevez un catalogue bien fait, dont les illustrations sont bien imprimées, votre première IMPRESSION est que la maison qui vous l'envoie possède des marchandises de première qualité.

SI VOUS voyez dans un journal une annonce bien rédigée et de belle apparence, votre première IMPRESSION est de la lire et d'en faire votre profit.

SI VOUS voyez dans une vitrine une affiche ou une pancarte bien faite et imprimée de façon à mettre en évidence ce qui frappe le plus l'intelligence, votre première IMPRESSION est de vous arrêter pour en lire les détails.

SI VOTRE première IMPRESSION, en lisant ces quelques lignes est que nous avons raison, confiez-nous vos autres IMPRESSIONS.

Le Canadien Limitée

TEL. R. 6366. 329 RUE DALHOUSIE